

# Un ex-pompier volontaire avait tenté d'enlever une adolescente près de Rennes : 14 ans de prison

Un homme de 39 ans était jugé depuis vendredi 18 novembre 2022 aux assises d'Ille-et-Vilaine pour avoir tenté d'enlever une adolescente, près de Rennes, en août 2020. Il a été condamné, ce mardi 22 novembre, à quatorze ans de prison.



L'ancien pompier volontaire a été condamné à 14 ans de prison, mardi 22 novembre 2022, par la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine (photo d'illustration). | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Ouest-France [Romain LECOMPTE.](#)

Modifié le 22/11/2022 à 19h36

Les « ogres » qui peuplent les contes et les bois. Dans son réquisitoire, Jean-Marie Blin a rappelé ces « cauchemars » qui hantent les nuits des enfants. « **C'est un cauchemar de notre temps, que celui du bois de Gervis** », pour l'avocat général.

C'est dans ce bois de Noyal-sur-Vilaine, près de Rennes, que Ghyslain Lauvaux a tenté d'enlever une adolescente de 16 ans, un soir d'août 2020. Il l'avait percuté deux fois avec sa camionnette blanche alors que la jeune fille roulait à vélo. Il avait tenté de l'enlever avec des menottes, avant que l'ado ne parvienne à s'enfuir en se débattant, malgré son bassin fracturé et de multiples blessures, avec un homme qui passait par là en scooter.

## « Ici, il n'y a pas de meurtre »

Depuis vendredi 18 novembre 2022, ce père de 39 ans, ancien pompier volontaire et sans antécédents judiciaires, était jugé pour tentative d'enlèvement et violences avec usage d'une arme avec incapacité supérieure à huit jours.

« **Marc Dutroux, Emile Louis, Michel Fourniret... ceux qui enlèvent les jeunes filles, ceux qui roulent en fourgon blanc. C'est avec ces cauchemars que vous allez juger la tentative d'enlèvement du bois de Gervis**, a rappelé Jean-Marie Blin, en requérant 14 ans de réclusion criminelle. **Ce sera peut-être plus difficile que dans le cas de ces grands criminels, qui sont allés au bout de leurs actes. Ici, il n'y a pas de meurtre, pas de viol, mais une tentative d'enlèvement. Vous ne pourrez pas oublier les cauchemars de notre société ou ceux de cette jeune fille qui voit des ogres partout. Mais vous ne pourrez jamais savoir avec suffisamment de certitudes jusqu'où serait allé l'accusé.**

Anaïg Le Noan, l'avocate de l'accusé, a demandé aux jurés de s'attacher aux faits : « **Vous êtes saisis d'une tentative d'enlèvement. C'est normal de se poser des questions, mais n'allez pas vous perdre dans les méandres de votre imagination. Il faut se baser sur les actes qui ont été commis et pas sur ceux qui auraient pu l'être.** »

Après 3 h 30 de délibéré, la cour a rendu son verdict, mardi 22 novembre 2018, Ghyslain Lauvaux est condamné à 14 ans de réclusion.

Rennes    Faits divers    Bretagne    Justice    Ille-et-Vilaine    Noyal-sur-Vilaine



Découvrez ROGUE HEROES, en ce moment seulement sur Canal+